

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1617

1<sup>er</sup> juillet 2008

### SOMMAIRE

Adenbach & Co .....	77580	HRE Investment Holdings II TE S.à r.l. ....	77610
Aedes International Management S.A. ....	77576	HRE Investment Holdings Shinsei S.à r.l.	
Aki S.A. ....	77571	.....	77610
Altmeyer GmbH .....	77571	Iason Finance S.à r.l. ....	77574
Applus Automotive Technology Luxem- bourg Sàrl .....	77575	ICredpartner S.à r.l. ....	77616
Aragest S.à r.l. ....	77581	ICredpartner S.à r.l. & Cie SECS .....	77577
Arche Investments S.à r.l. ....	77570	Intec Maritime Offshore Services Holding S.A. ....	77578
Assurances Mathgen S.A. ....	77579	Isotherm Vente S.à r.l. ....	77575
Bagi Holding S.A. ....	77582	Jandira S.à r.l. ....	77586
Bagi Holding S.A. ....	77573	Jonas & Meyers Architectes s.à r.l. ....	77582
Bakker Van Vorst B.V./ S.à.r.l. ....	77582	Jonas & Meyers Architectes s.à r.l. ....	77579
Besseling & Friederes S. à r.l. ....	77579	Klac Bijoux S.à.r.l. ....	77582
Brittin College Holding S.à r.l. ....	77581	Korea Confectionery (Luxembourg) Sàrl .....	77616
C8 LaTour S.à r.l. ....	77573	LBC Capital S.à r.l. ....	77576
Capital Management Advisors Group S.A. .....	77609	Les Ecuries Melinoises S.A. ....	77581
CEB Pantanal S.à r.l. ....	77572	MENA La Tour S.à r.l. ....	77573
CEP III Investment 6 S.à r.l. ....	77572	Mocoh Holding S.A. ....	77578
Crédit Agricole Asset Management Lu- xembourg S.A. ....	77579	Monali S.A. ....	77576
Cz2 Tour S.à r.l. ....	77573	Mondi Packaging Europe .....	77583
DSI Investment S.à r.l. ....	77577	Morgan & Meyer Insurance Broker .....	77570
DWS GO Asia S.A. ....	77572	Motion Prod Management S.A. ....	77614
Eclogan S.A. ....	77598	Next Step S.à r.l. ....	77598
Electro Assurances .....	77574	OTT&Co S.A. ....	77615
Empe A.G. ....	77608	PMV Luxembourg S. à r. l. ....	77570
Entracte S.A. ....	77575	Rodina (Luxembourg) II S.à r.l. ....	77570
Exelenz S.à.r.l. ....	77578	Sales Points Center S.A. ....	77578
Farmachen S.à.r.l. ....	77577	S.G.P.M. International S.A. ....	77616
Grund und Boden Holding S.A. ....	77615	Signum International S.à r.l. ....	77580
Habitat Conseil Luxembourg .....	77572	Sogespa Insurance Broker S.A. ....	77570
Hantera Management S.à r.l. ....	77581	Universal Care S.à r.l. ....	77580
Hantera Management S.à r.l. ....	77580	Visma Holdings Lux S.à.r.l. ....	77571
Himachal S.A. ....	77611	World Motor Holdings II S. à r.l. ....	77615
		wunderLOOP S.A. ....	77571

**Arche Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 107.686.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/06/08.

*Arche Investments S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008074345/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02136. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Morgan & Meyer Insurance Broker, Société Anonyme,  
(anc. Sogespa Insurance Broker S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 48.689.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/06/08.

*MORGAN & MEYER INSURANCE BROKER S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008074353/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02112. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Rodina (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 24.451,47.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 129.961.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008076231/242/13.

(080086407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**PMV Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.759.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51990 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008076205/211/11.

(080086436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**Visma Holdings Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 115.985.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49797 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008076176/211/11.

(080086691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**wunderLOOP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 122.208.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51794 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008076174/211/11.

(080086631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**Aki S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 106.383.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 03 juin 2008.

Frank MOLITOR  
Notaire

Référence de publication: 2008076172/223/12.

(080086564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**Altmeyer GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.  
R.C.S. Luxembourg B 139.226.

*Eröffnung einer Niederlassung*

Beschlußfassung

Gründung einer Niederlassung in Luxemburg

Adresse der Niederlassung: 6, rue Pierre Risch, L-5450 Stadtbredimus.

Tätigkeit: Elektrotechnik / Elektroinstallation / Telekommunikationselektronik.

Eintragung der Hauptstelle: Amtsgericht Saarbrücken, Nr. HR - B 10554

Name der Niederlassung: Altmeyer GmbH

Unterschriftsberechtigter: Roger Altmeyer Geschäftsführung für Hauptniederlassung und Zweigniederlassung.

Dieser Beschluß ist einstimmig, da nur eine Gesellschafterin vorhanden.

Monika Altmeyer  
Gesellschafterin der Altmeyer GmbH

Référence de publication: 2008076184/9092/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05895. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**CEP III Investment 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 132.273.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51790 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008076179/211/11.

(080086716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**CEB Pantanal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 129.766.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51772 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008076159/211/11.

(080086790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**Habitat Conseil Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 43.961.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Christine DOERNER  
Notaire

Référence de publication: 2008076155/209/12.

(080086757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**DWS GO Asia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 131.545.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2008*

- Sont nommés administrateurs:

- \* M. Roeland Pels, résidant professionnellement au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg
- \* M. Bart Zech, résidant professionnellement au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg et
- \* M. Frank Walenta, résidant professionnellement au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

- Est nommé réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009 statuant sur les comptes annuels de 2008.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signatures  
Un mandataire

Référence de publication: 2008075708/1463/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

---

**Cz2 Tour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.  
R.C.S. Luxembourg B 129.775.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008076153/211/11.

(080086719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**MENA La Tour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.  
R.C.S. Luxembourg B 130.271.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51997 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008076150/211/11.

(080086710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**C8 LaTour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.  
R.C.S. Luxembourg B 130.450.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008076148/211/11.

(080086689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**Bagi Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 75.832.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mai 2008*

- La démission des sociétés DMC SARL, EFFIGI SARL et FIDIS SARL de leur mandat d'Administrateurs est actée.
- Madame Chantal MATHU, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Chantal GASPARD, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Gregory GUISSARD, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 2 mai 2008.

Certifié sincère et conforme  
BAGI HOLDING S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008074660/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02462. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Iason Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 105.111.

Il résulte des décisions prises en date du 7 juin 2007 par l'associé unique de la société IASON FINANCE S.à r.l. que l'associé unique a pris, entre autres, les décisions suivantes:

*Quatrième décision*

Renouveler le mandat de Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en qualité de gérant unique de la société.

Le mandat ainsi conféré au gérant viendra à échéance lors de l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2010.

*Cinquième décision*

Renouveler le mandat de la société ALTER AUDIT S.à r.l., 10, avenue Guillaume L-1650 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises.

Le mandat ainsi conféré au réviseur d'entreprises viendra à échéance lors de l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/05/2008.

IASON FINANCE S.à r.l.

Olivier CONRARD

Gérant

Référence de publication: 2008074645/43/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08341. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Electro Assurances, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.603.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, le 24 avril 2008 conformément à l'article 15 des statuts

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre des Administrateurs pour le porter de 5 à 6.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer M. Mark GIBBENS, demeurant professionnellement 54, rue de la Boétie F- 75008 PARIS, Administrateur de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2010.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur indépendant de la société:

ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2008.

Pour la Société

Pascal BERTIN

Directeur Délégué

Référence de publication: 2008074606/682/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01679. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Isotherm Vente S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 49.613.

*Extrait de la décision prise par le gérant unique de la société en date du 22 mai 2008*

La gérance accepte avec effet immédiat la démission des directeurs techniques:

- Monsieur Yves KEMP, physicien diplômé, né à Pétange le 18.06.1961 et demeurant à 4770 PETANGE, 7, rue de la Paix.

- Monsieur Michel GUIOT, ingénieur civil, né à Bleid le 26.06.1952 et demeurant à B-6700 ARLON, 14, rue François Boudart.

Kehlen, le 22 mai 2008.

Certifié sincère et conforme

ISOTHERM VENTE S.à.r.l.

SERMELUX SA METALSERVICE Luxembourg

Gérant unique

Signature

Référence de publication: 2008074498/4608/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03731. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Applus Automotive Technology Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 42.213.

Il résulte de l'Assemblée Générale du 31 mars 2005, que la démission des ses fonctions de gérant de Monsieur José Maria Nascento Senz, avec effet au 31 décembre 2004 est acceptée.

Le mandat de gérant est confirmé pour les personnes suivantes:

- Monsieur Marco Tondt, demeurant à L-7227 Bereldange, 33, rue de la Forêt

- Monsieur Rafael Màs Solanes, demeurant à Albornar, E-43710 Santa Oliva

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008074651/7262/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01594. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Entracte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.054.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Pour ENTRACTE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008074637/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01923. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**LBC Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 450.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.144.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 mai 2008 que:

1. Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chenée, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de classe B de la Société, avec prise d'effet au 29 avril 2008; et

2. Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Ile de Jersey, Iles britanniques, ayant son adresse professionnelle au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de classe B de la Société, avec prise d'effet au 29 avril 2008, pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Alfred Foglio, gérant de classe A;
- M. Phil Kaziewicz, gérant de classe A;
- M. Richard Magnuson, gérant de classe A;
- M. François Pfister, gérant de classe B;
- M. Russell Perchard, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mai 2008.

*Pour la Société*

*Signatures*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008074655/1035/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02056. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080084433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Aedes International Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 123.229.

En date du 20 mai 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet immédiat de M. Nicolas Fraser, né le 08/08/1960, demeurant professionnellement au 21, Bastioni Porta Nuova, I-20121 Milano en tant qu'Administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008074684/1012/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR02986. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080084634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Monali S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 16.440.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

*Signatures.*

Référence de publication: 2008075074/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02377. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080085078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

---



**ICredpartner S.à r.l. & Cie SECS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 118.525.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:  
ICredpartner S.à r.l., administrateur commandité, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*ICredpartner S.à r.l. & Cie SECS*  
Signature

Référence de publication: 2008074677/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02069. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Farmachen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.779.600,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 98.163.

Il ressort des résolutions des associés prises en date du 27 mai 2008 avec effet au 29 mai 2008 qu'un transfert de parts a eu lieu entre Italfarmaco S.A., ayant son siège social au 3 C / San Rafael, Poligono Industrial de Alcobendas, E-28108 Madrid (Espagne), enregistrée au registre de Commerce de Madrid sous le volume 8.601 dans le livre n° 7.477 de la troisième section, page 187, paragraphe n° 82.156-2 première inscription et AnnePhil Netherlands B.V., ayant son siège social à Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, enregistrée au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34290773, que les 13.948 parts sociales d'une valeur nominale de € 100.- chacune représentant ensemble 50,18% du capital de la Société, sont détenues depuis cette date par AnnePhil Netherlands B.V., susmentionnée.

Depuis cette date, les 27.796 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Alkmaar Export B.V.: 13.848 parts sociales

AnnePhil Netherlands B.V.: 13.948 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juin 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008074889/4170/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02483. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**DSI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.500.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 109.150.

Par résolution datée du 2 juin 2008, les gérants de la société ont décidé de transférer le siège social de la société du 57, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075068/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03204. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**Intec Maritime Offshore Services Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 62.786.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008075073/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02375. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

---

**Exelenz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 77.053.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008074457/5236/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03700. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Mocoh Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 98.772.

Les comptes consolidés au 31.12.2007 & le rapport annuel 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008074424/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02758. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Sales Points Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9094 Ettelbruck, 4, rue Tschiderer.

R.C.S. Luxembourg B 104.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Centre Kennedy, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck

Signature

Référence de publication: 2008074415/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 6 juin 2008, réf. DSO-CR00089. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080084175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Besseling & Friederes S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9205 Diekirch, 13, rue Saint Antoine.

R.C.S. Luxembourg B 118.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Centre Kennedy, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck

Signature

Référence de publication: 2008074417/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 6 juin 2008, réf. DSO-CR00085. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080084181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Jonas & Meyers Architectes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Centre Kennedy, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck

Signature

Référence de publication: 2008074406/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 6 juin 2008, réf. DSO-CR00094. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080084154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Assurances Mathgen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9190 Vichten, 67, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 102.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Centre Kennedy, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck

Signature

Référence de publication: 2008074411/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 6 juin 2008, réf. DSO-CR00113. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080084165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Crédit Agricole Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.804.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008074380/3598/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02571. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Adenbach & Co, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 130.225.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008074469/1969/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02256. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Universal Care S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 83.591.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008074463/5236/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03737. - Reçu 115,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Signum International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 99.785.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008074461/5236/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03726. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Hantera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 84.915.

Le bilan consolidé et le compte de profits et de pertes consolidé au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008074459/5236/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03710. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Hantera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 84.915.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008074458/5236/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03705. - Reçu 111,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Brittin College Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 99.916.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008074456/5236/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03695. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Aragest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 119.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Centre Kennedy, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck

Signature

Référence de publication: 2008074418/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 6 juin 2008, réf. DSO-CR00087. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080084183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Les Ecuries Melinoises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.128.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008074486/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR02018. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Bagi Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 75.832.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAGI HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008074430/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02469. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Klac Bijoux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 7, Zone Industrielle "In den Allern".  
R.C.S. Luxembourg B 127.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Centre Kennedy, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck

Signature

Référence de publication: 2008074419/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 6 juin 2008, réf. DSO-CR00092. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080084188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Jonas & Meyers Architectes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 57, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 97.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Centre Kennedy, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck

Signature

Référence de publication: 2008074405/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 6 juin 2008, réf. DSO-CR00099. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080084149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Bakker Van Vorst B.V./ S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 94.477.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008074758/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01828. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Mondi Packaging Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.336.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of January.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Mondi Packaging Europe", a "société anonyme" (limited company), having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 58336, incorporated by deed dated on February 21, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 307, and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on April 22, 2005 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 894 on September 14, 2005.

The meeting is presided by Mr Franck DOINEAU, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the sixty millions twenty-five thousand (60,025,000) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Temporary cancellation of the nominal value of the shares.
2. Conversion of the share capital of the Company from United States dollars (USD) into euros (EUR) according to the exchange rate applicable on December 31, 2007 with retroactive effect as at January 1, 2008.
3. Increase of the share capital of the Company from its amount after conversion to an amount of eighty-one million five hundred and fifty thousand two hundred and six euros (EUR 81,550,206), without issuing new shares, by transferring the said amount from the share premium to the paid in capital.
4. Decrease of the number of shares and fixation of the par value according to the exchange rate applicable on December 31, 2007.
5. Conversion of all accounts in the books of the Company from United States dollars (USD) into euros (EUR) according to the exchange rate applicable on December 31, 2007.
6. Amendment of the article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the above.
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder decides to cancel temporary the nominal value of the shares.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder resolves to convert the corporate capital of the Company from United States dollars (USD) into euros (EUR), with retroactive effect as at January 1, 2008, so that the capital of one hundred and twenty million fifty thousand United States dollars (USD 120,050,000) divided into the sixty million twenty-five thousand (60,025,000) shares with a nominal value of two United States dollars (USD 2) each is converted, at an exchange rate applicable on December the 31st, 2007, i.e. one euro (EUR 1) for one point four seven two one dollars (USD 1.4721) into eighty-one million five hundred and fifty thousand one hundred and sixty-six euros and forty-three cents (EUR 81,550,166.43).

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company from its amount after conversion, i.e eighty-one million five hundred and fifty thousand one hundred and sixty-six euros and forty-three cents euros (EUR 81,550,166.43) by thirty-nine euros and fifty-seven cents (EUR 39.57) in order to bring the paid in capital to the amount of eighty one million five hundred and fifty thousand two hundred and six euros (EUR

81,550,206), without issuing new shares, by transferring the said amount from the share premium to the paid in capital. Proof of the availability of the share premium to carry out such transfer has been given to the undersigned notary on hand of a recent balance sheet of the company.

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to decrease the number of shares from 60,025,000 to 40,775,103 and to fix, after conversion, the par value of the shares according to the exchange rate applicable on December 31, 2007.

*Fifth resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder resolves to convert all accounts in the books of the Company from united states dollars (USD) into euros (EUR).

*Sixth resolution*

As a result of the above resolutions, the extraordinary general meeting of the shareholder resolves to amend article 5 of the articles of incorporation, which shall have the following wording:

"The Corporation has an issued capital of eighty one million five hundred and fifty thousand two hundred and six euros (EUR 81,550,206), represented by forty million seven hundred and seventy-five thousand one hundred and three (40,775,103) shares having a per value of two euros (EUR 2) each which have been fully paid up."

*Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred (1,600.-) euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le quatre janvier.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société anonyme "Mondi Packaging Europe", ayant son siège social au 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 58336, constituée suivant acte reçu le 21 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 307 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 avril 2005, et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 894, le 14 septembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck DOINEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les soixante millions vingt cinq mille (60,025,000) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Annulation temporaire de la valeur nominale des actions.

2. Conversion du capital social de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR) au taux de change applicable au 31 décembre 2007 avec effet rétroactif au 1 janvier 2008.

3. Augmentation du capital social de la Société, après conversion, à un montant de quatre-vingt un million cinq cent cinquante mille deux cent six euros (EUR 81,550,206), sans émission de nouvelles parts sociales, par incorporation d'une partie de la prime d'émission de la Société.



4. Diminution du nombre de parts sociales et fixation du montant de chaque part au taux de change applicable au 31 décembre 2007.

5. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR).

6. Modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions qui précèdent.

7. Divers

L'actionnaire a abordé l'ordre du jour et a ensuite pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des soixante millions vingt cinq mille (60,025,000) actions de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir le capital social de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR), avec effet rétroactif au 1 janvier 2008, de façon à ce que le capital de cent vingt millions cinquante mille dollars américains (USD 120,050,000), divisé en soixante millions vingt cinq mille (60,025,000) parts sociales d'une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2) chacune, est converti au taux applicable au 31 décembre 2007, c'est-à-dire un euro (EUR 1) pour un virgule quatre sept deux un dollars (USD 1.4721), en quatre-vingt un million cinq cent cinquante mille cent soixante six euros et quarante trois cents (EUR 81,550,166.43).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital de la Société de son montant après conversion, c'est-à-dire quatre-vingt-un millions cinq cent cinquante mille cent soixante-six euros et quarante trois cents (EUR 81,550,166.43) à concurrence d'un montant de trente-neuf euros et cinquante-sept cents (EUR 39.57) afin de porter le capital souscrit à un montant de quatre-vingt-un million cinq cent cinquante mille deux cent six euros (EUR 81,550,206), sans émettre de nouvelles parts sociales, en transférant le dit montant de la prime d'émission au capital souscrit. Preuve de la prime d'émission a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un bilan récent de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de diminuer le nombre de parts sociales de 60,025,000 à 40,775,103 pour atteindre, après conversion, une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR).

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale de l'actionnaire décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La société a un capital souscrit de quatre-vingt-un millions cinq cent cinquante mille deux cent six euros (EUR 81,550,206), représenté par quarante millions sept cent soixante-quinze mille cent trois (40,775,103) actions de deux euros (EUR 2) chacune, toutes les actions étant entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents (1.600,-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Doineau, R. Thill, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008. LAC/2008/1636. - Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008074860/5770/162.

(080084913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**Jandira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 56.500,00.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 139.251.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

- 1) Monteagle Barlow Trust Ltd, a company established and organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 4th Floor Clarebell House, 5-6 Cork Street London W1S 3NX, United Kingdom, registered with the Companies Register of the United Kingdom under number 02320279;  
represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in May 2008;
- 2) Robin George Hart, company director, born in Ewell, on 1st December 1938, residing at 29, Wyvern Road, Sutton Coldfield, West Midlands, B74 2PS, Great Britain;  
represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in May 2008.
- 3) Patricia Hart, a company director, born in Birmingham on 16th January 1944, residing at 29, Wyvern Road, Sutton Coldfield, West Midlands, B74 2PS, Great Britain;  
represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in May 2008.
- 4) Lingfield Securities Plc, a company established and organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 137, Newhall Street Birmingham, West Midlands, B3 1SF registered with the Companies Register of the United Kingdom under number 01407204;  
represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in May 2008;
- 5) Timothy Spencer Barlow, a company director, born in Carshalton on 20th December 1967, residing at Old Manor House, Poffley End, Hailey, Witney, Oxon, OX29 9UW, United Kingdom;  
represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in May 2008;
- 6) Granton Investments Ltd, a company established and organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 5th Floor Castle Chambers, 43 Castle Street, Liverpool Merseyside L2 9TL, registered with the Companies Register of the United Kingdom under number 04666864;  
represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in May 2008.
- 7) Napier Brown Holdings Ltd, a company established and organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office at International House, 1 St. Katharine's Way, London E1W 1XB, England, United Kingdom, registered with the Companies Register of the United Kingdom under number 00200917;  
represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in May 2008.
- 8) NPK Holdings Ltd, a company established and organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 37 Cambridge Place, Cambridge CB2 1NS, United Kingdom, registered with the Companies Register of the United Kingdom under number 00001346;  
represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in May 2008.
- 9) Atkins Properties Limited, a company established and organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Cedars Cottage, 16 Church Street, Epsom Surrey KT17 4QB, England, United Kingdom, registered with the Companies Register of the United Kingdom under number 00685514;  
represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in May 2008.
- 10) Robert Grant Sloss, Company Director, born in London, on 17 December 1968, residing at Chilmark House, Chilmark, Salisbury, SP3 5AP, United Kingdom;  
represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in May 2008.
- 11) James Morse, a British national, born in Swansea on 25 October 1971, with business address at c/o SB Bonsuccesso Administradora de Shopping Ltda, Room 6, 7th Floor Av. Cidade Jardim, 400 Jardins, Sao Paulo, SP Brazil;  
represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in May 2008.
- 12) Jeffrey Ian Pym, a British national, born in Exeter on 5 September 1963, residing at 25 Salisbury Road, Harpenden, Hertfordshire, AL5 5AR, United Kingdom;  
represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in May 2008.
- 13) Natasha Lindsay, a British national, born in Norwich on 22 June 1976, residing at 21 Warwick Square, London, SW1V 2AB, United Kingdom;  
represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in May 2008.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

### **Chapter I. Form, Corporate Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a "société à responsabilité limitée" (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"). The Articles of Incorporation are, to the extent permitted by law, subject to any agreement between all shareholders.

The Company will exist under the name of "Jandira S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

### **Art. 3. Objects.**

3.1 The objects of the Company are (a) to invest in, and to acquire, dispose of and retain, loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, notes, debentures, preferred stock, convertible securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) (b) to engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the foregoing, and (c) to grant pledges, guarantees and contracts of indemnity, of any kind, to Luxembourg or foreign entities in respect of its own or any other person's obligations and debts.

3.2 The Company may also:

(a) borrow and raise funds in any form including bonds, convertible bonds, other security issues and credit agreements for the purposes listed in article 3.1;

(b) grant security over all or any part of the assets of the company in connection with and for the purposes listed under articles 3.1 and 3.2 (a);

(c) enter into agreements including but not limited to, underwriting agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank, securities and cash administration agreements, liquidity facility agreements, asset management agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under articles 3.1, 3.2 (a) and (b);

and (d) receive guarantees, pledges or contract indemnities by a Luxembourg or foreign entity or person, and enter into agreements, including but not limited to, financial derivatives such as interest and/or foreign currency exchange transactions, in connection with the objects mentioned under 3.1, 3.2 (a), (b) and (c).

3.3 The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, and including, as the case may be, the granting of loans by the Company to any entity or persons.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

### **Chapter II. Share Capital, Shares**

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at fifty-six thousand and five hundred pounds sterling (GBP 56,500.-) divided into fifty-six thousand and four hundred (56,400) ordinary shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each and one hundred (100) special shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of

any shares, which the Company may redeem on a prorata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company, according to the class of shares it belongs to, and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Each ordinary share entitles its owner to the rights in the profits and assets of the Company as described in a subscription and shareholders' agreement entered into by the Company and the shareholders on 28 May 2008, and to one vote at the general meetings of shareholders.

Each special share entitles its owner to the rights in the profits and assets of the Company as described in a subscription and shareholders' agreement entered into by the Company and the shareholders on 28 May 2008, and to one vote at the general meetings of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

The shareholders of the Company may at any time create any additional class of shares of the Company, including the rights attached thereto, upon resolution taken in accordance with the Law.

**Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Management, Statutory Auditors

**Art. 9. Management.** The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set (s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

**Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office and, as the case may be, including at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

**Art. 12. Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 13. Liability of the Managers.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 14. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager or, as the case may be the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 16. Representation of the Company.** In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Managers.

However if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers or, as the case may be, by the Board of Managers, within the limits of such power.

**Art. 17. Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 18. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Manager or, as the case may be by the Board of Managers to the shareholders.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of the month of May at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

## Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January in every year and ends on the last day of the month of December.

**Art. 23. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 24. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders) as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

## Chapter VII. Applicable Law

**Art. 26. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

### Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital (GBP)	Number of shares	Amount paid-in (GBP)
Monteagle Barlow Trust Ltd . . . . .	20,000.-	20,000 ordinary	20,000.-
Robin George Hart . . . . .	1,000.-	1,000 ordinary	1,000.-
Patricia Hart . . . . .	1,400.-	1,400 ordinary	1,400.-
Lingfield Securities Plc . . . . .	1,000.-	1,000 ordinary	1,000.-
Timothy Barlow . . . . .	1,532.-	1,500 ordinary and 32.00 special	1,532.-
Granton Investments Ltd . . . . .	1,500.-	1,500 ordinary	1,500.-
Napier Brown Holdings Ltd . . . . .	20,000.-	20,000 ordinary	20,000.-
NPK Holdings Ltd . . . . .	2,500.-	2,500 ordinary	2,500.-
Atkins Properties Limited . . . . .	7,500.-	7,500 ordinary	7,500.-
Robert Sloss . . . . .	31.00.-	31.00 special	31.00.-
James Morse . . . . .	31.00.-	31.00 special	31.00.-
Jeffrey Pym . . . . .	3.00.-	3.00 special	3.00.-
Natasha Lindsay . . . . .	3.00.-	3.00 special	3.00.-
Total: . . . . .	56,500.-	56,500	56,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3,000.-

### Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2008.

### Extraordinary general meeting

The shareholders have taken immediately the following resolutions:

1) The shareholders resolved to set at three (3) the number of managers and to appoint the following persons for an unlimited duration:

- Anthony Stephen Patrick DRAKE, Company Director, born in Aldershot, United Kingdom, on 1 February 1953, professionally residing at International House 1 Saint Katherine's Way London E1W 1XB, United Kingdom, as Class A Manager;

- Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 27 May 1976, professionally residing at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager;

- Henri GRISIUS, licencié en sciences économiques appliquées, born in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on 1 June 1944, professionally residing at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

2) The shareholders resolved to set the registered office of the Company at 3-5, place Winston Churchill PO Box 908, L-2019 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-huit mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1) Monteagle Barlow Trust Ltd, une société constituée et régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 4th Floor Clarebell House, 5-6 Cork Street London W1S 3NX, Royaume-Uni, immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro de registre 02320279;

représentée par M<sup>e</sup> Nicolas Bonora, avocat, en vertu d'une procuration donnée en mai 2008;

2) Robin George Hart, directeur de société, né à Ewell le 1<sup>er</sup> décembre 1938, résidant au 29, Wyvern Road, Sutton Coldfield, West Midlands, B74 2PS, Grande-Bretagne.

représenté par M<sup>e</sup> Nicolas Bonora, avocat, en vertu d'une procuration donnée en mai 2008.

3) Patricia Hart, une directrice de société, née à Birmingham le 16 janvier 1944, résidant au 29, Wyvern Road, Sutton Coldfield, West Midlands, B74 2PS, Grande-Bretagne.

représentée par M<sup>e</sup> Nicolas Bonora, avocat, en vertu d'une procuration donnée en mai 2008.

4) Lingfield Securities Plc, une société constituée et régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 137 Newhall Street Birmingham, West Midlands, B3 1SF, immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro de registre 01407204;

représentée par M<sup>e</sup> Nicolas Bonora, avocat, en vertu d'une procuration donnée en mai 2008.

5) Timothy Spencer Barlow, un directeur de société, né à Carshalton le 20 décembre 1967, résidant au Old Manor House, Poffley End, Hailey, Witney, Oxon, OX29 9UW, Royaume-Uni;

représenté par M<sup>e</sup> Nicolas Bonora, avocat, en vertu d'une procuration donnée en mai 2008.

6) Granton Investments Ltd, une société constituée et régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 5th Floor Castle Chambers, 43 Castle Street, Liverpool Merseyside L2 9TL, immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro de registre 04666864;

représentée par M<sup>e</sup> Nicolas Bonora, avocat, en vertu d'une procuration donnée en mai 2008;

7) Napier Brown Holdings Ltd, une société constituée et régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à International House, 1 St. Katharine's Way, London E1W 1XB, Angleterre, Royaume-Uni, immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro de registre 00200917;

représentée par M<sup>e</sup> Nicolas Bonora, avocat, en vertu d'une procuration donnée en mai 2008;

8) NPK Holdings Ltd, une société constituée et régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 37 Cambridge Place, Cambridge CB2 1NS, Royaume-Uni, immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro de registre 00001346;

représentée par M<sup>e</sup> Nicolas Bonora, avocat, en vertu d'une procuration donnée en mai 2008;

9) Atkins Properties Limited, une société constituée et régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Cedars Cottage, 16 Church Street, Epsom Surrey KT17 4QB, Angleterre, Royaume-Uni, immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro de registre 00685514;

représentée par M<sup>e</sup> Nicolas Bonora, avocat, en vertu d'une procuration donnée en mai 2008;

10) Robert Grant Sloss, gérant de société, né à Londres, le 17 décembre 1968, résidant à Chilmark House, Chilmark, Salisbury, SP3 5AP, Royaume-Uni;

représenté par M<sup>e</sup> Nicolas Bonora, avocat, en vertu d'une procuration donnée en mai 2008.

11) James Morse, citoyen Britannique, né le 25 octobre 1971 à Swansea, demeurant professionnellement à SB Bon-sucesso Administradora de Shopping Ltda, Room 6, 7th Floor Av. Cidade Jardim, 400 Jardins, Sao Paulo, SP Brazil;

représenté par M<sup>e</sup> Nicolas Bonora, avocat, en vertu d'une procuration donnée en mai 2008.

12) Jeffrey Ian Pym, citoyen Britannique, né Exeter le 5 septembre 1963, résidant au 25 Salisbury Road, Harpenden, Hertfordshire, AL5 5AR, Royaume-Uni;

représenté par M<sup>e</sup> Nicolas Bonora, avocat, en vertu d'une procuration donnée en mai 2008.



13) Natasha Lindsay, citoyenne Britannique, née à Norwich le 22 juin 1976, résidant au 21 Warwick Square, London, SW1V 2AB, Royaume-Uni;

représenté par M<sup>e</sup> Nicolas Bonora, avocat, en vertu d'une procuration donnée en mai 2008.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts"). Les Statuts sont, dans la mesure permise par la loi, sous la réserve de toute convention entre tous les associés.

La Société adopte la dénomination "Jandira S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires, seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

### **Art. 3. Objets.**

3.1 Les objets de la société sont (a) d'investir, d'acquérir, disposer et détenir des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts dans des limited partnerships, des intérêts dans des sociétés dont les associés ont une responsabilité limitée, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques), (b) d'engager la société dans toutes autres activités nécessaires, utiles, appropriées, accessoires de ce qui précède, et non incompatibles avec ce qui précède, et (c) et de fournir des gages, des garanties et des contrats d'indemnité, de toutes sortes, à des entités luxembourgeoises ou étrangères en garantie de ses propres obligations ou de celles de toutes autres personnes.

3.2 La Société peut également:

(a) emprunter et réunir des fonds sous toute forme, y compris par l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et d'autres titres en vue de réaliser les objets tels que décrits dans l'article 3.1;

(b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les articles 3.1 et 3.2 (a);

(c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec l'objet mentionné sous les articles 3.1, 3.2 (a) et (b);

(d) recevoir des garanties, gages, indemnités contractuelles de la part d'entités ou personnes luxembourgeoises ou étrangères, et conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des opérations d'échange sur devises étrangères ou taux d'intérêts et tous autres transactions sur des produits dérivés en relation avec l'objet mentionné sous les articles 3.1, 3.2 (a), (b) et (c);

3.3 Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société à toute entité ou personne.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Chapitre II. Capital Social, Parts Sociales**

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante-six mille cinq cent livres sterling (GBP 56.500,-) divisé en cinquante-six mille quatre cent (56.400) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'une livre

sterling (GBP 1,-) chacune et cent (100) parts sociales spéciales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat au prorata- des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société, selon la catégorie de parts sociales à laquelle elle appartient, et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale ordinaire confère à son propriétaire un droit aux bénéfices et aux actifs de la Société tel que décrit dans un contrat de souscription et d'associés conclu par la Société et les associés le 28 mai 2008, et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale spéciale confère à son propriétaire un droit aux bénéfices et aux actifs de la Société tel que décrit dans un contrat de souscription et d'associés conclu par la Société et les associés le 28 mai 2008, et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

Les associés de la Société pourront à tout moment créer toute classe supplémentaire de parts sociales de la Société, avec les droits y attachés, sur base d'une résolution prise conformément à la Loi.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux Comptes

**Art. 9. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, peut décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B.

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

**Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux

admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou en tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée et, le cas échéant, si sont présents au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 12. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Responsabilité des Gérants.** Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

**Art. 15. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 16. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

Si l'associé unique ou selon le cas l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et ce dans les limites d'une telle délégation.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

**Art. 18. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera transmis par le Gérant, ou, le cas échéant le Conseil de Gérance aux associés.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Gérant, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Gérant ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Procédure, Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dresse un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer au(x) associé(s) comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 26. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Shareholders	Subscribed capital (GBP)	Number of shares (parts sociales)	Amount paid-in (GBP)
Monteagle Barlow Trust Ltd . . . . .	20,000.-	20.000 ordinaires	20,000.-
Robin George Hart . . . . .	1,000.-	1.000 ordinaires	1,000.-
Patricia Hart . . . . .	1,400.-	1.400 ordinaires	1,400.-
Lingfield Securities Plc . . . . .	1,000.-	1.000 ordinaires	1,000.-
Timothy Barlow . . . . .	1,532.-	1.500 ordinaires et 32,00 spéciales	1,532.-
Granton Investments Ltd . . . . .	1,500.-	1.500 ordinaires	1,500.-
Napier Brown Holdings Ltd . . . . .	20,000.-	20.000 ordinaires	20,000.-
NPK Holdings Ltd . . . . .	2,500.-	2.500 ordinaires	2,500.-
Atkins Properties Limited . . . . .	7,500.-	7.500 ordinaires	7,500.-
Robert Sloss . . . . .	31.00.-	31,00 spéciales	31.00.-
James Morse . . . . .	31.00.-	31,00 spéciales	31.00.-
Jeffrey Pym . . . . .	3.00.-	3,00 spéciales	3.00.-
Natasha Lindsay . . . . .	3.00.-	3,00 spéciales	3.00.-
<b>Total: . . . . .</b>	<b>56,500.-</b>	<b>56,500</b>	<b>56,500.-</b>

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 3.000,-.

### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les associés ont adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) Les associés décident de fixer à trois (3) le nombre de gérants et de nommer la/les personnes suivantes pour une durée illimitée:

- Anthony Stephen Patrick DRAKE, gérant de société, né à Aldershot, Royaume Uni, le 1 February 1953, demeurant à International House 1 Saint Katherine's Way London E1W 1XB, Royaume Uni, comme Gérant de Catégorie A;

- Stéphanie GRISIUS, M. Phil B. Sc. Economics, née à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 mai 1976, professionnellement demeurant à 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B;

- Henri GRISIUS, licencié en sciences économiques, né à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> janvier 1944, professionnellement demeurant à 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B.

2) Les associés décident de fixer le siège social à 3-5, place Winston Churchill, PO Box 908, L-2019 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. BONORA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 30 mai 2008, LAC/2008/21770. — Reçu trois cent cinquante-six euros dix-sept cents (356,17 euros).

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008076085/211/672.

(080086789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

### **Next Step S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8612 Pratz, 3, rue Maetschent.

R.C.S. Luxembourg B 112.651.

Publication au mémorial-Nomination d'un gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008076436/6763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06238. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

### **Eclogan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.253.

### **STATUTEN**

Im Jahre zwei tausend und acht, den sechsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Gesellschaft ECLOGAN S.A., mit Sitz in CH-6340 Baar, Talacherstrasse 16, eingetragen beim "Handelsregisteramt des Kantons Zug" unter der Nummer CH-170.3.001.464-9, deren Sitzverlegung nach Luxemburg beschlossen wurde gemäß Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre aufgenommen durch Notar Roberto BARDARACCO, mit dem Amtssitz in Lugano, am 22. Januar 2008,

mit einem Gesellschaftskapital von FÜNFUNDSIEBZIG TAUSEND SCHWEIZER FRANKEN (CHF 75.000,-), eingeteilt in fünfundsiebzig (75) Aktien mit einem Nominalwert von je EIN TAUSEND SCHWEIZER FRANKEN (CHF 1.000,-).

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Sandrine ANTONELLI, Privatbeamtin, beruflich ansässig in L-1150 Luxemburg, 207, route d'Arlon.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Claudine BOULAIN, Privatbeamtin, beruflich ansässig in L-1150 Luxemburg, 207, route d'Arlon.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Frau Catherine BORTOLOTTI, Privatbeamtin, beruflich ansässig in L-1150 Luxemburg, 207, route d'Arlon.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und die Vorsitzende bittet den Notar um folgende Feststellung:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

#### *Tagesordnung:*

1.- Verlegung des Gesellschafts- und Verwaltungssitzes von Baar (Schweiz) ins Grossherzogtum Luxemburg und Annahme des luxemburgischen Rechtes seitens der Gesellschaft.

2.- Abänderung des Gesellschaftszweckes wie folgt:

"Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen."

3.- Annullierung der Anzahl und des Nominalwertes der Aktien sowie Umwandlung der Kapitalwährung von SCHWEIZER FRANKEN in EURO rückwirkend zum 22. Mai 2008 mit einem Wechselkurs von 1,- CHF = 0,6177 EUR, so dass das bestehende Kapital in Höhe von FÜNFUNDISEBZIG TAUSEND SCHWEIZER FRANKEN (CHF 75.000,-) sich auf SECHSUND VIERZIG TAUSEND DREI HUNDERT ACHTUNDZWANZIG EURO (€ 46.328,-) beläuft.

4.- Reduzierung des Gesellschaftskapitals über den Betrag von SECHS TAUSEND DREI HUNDERT ACHTUNDZWANZIG EURO (€ 6.328,-), um es von dem bestehenden Betrag von SECHSUND VIERZIG TAUSEND DREI HUNDERT ACHTUNDZWANZIG EURO (€ 46.328,-) auf den Betrag von VIERZIG TAUSEND EURO (€ 40.000,-) zu bringen durch Begleichung von bestehenden Verlusten in Höhe von FÜNF TAUSEND SIEBEN HUNDERT EINUNDSIEBZIG EURO NEUNUNDZWANZIG CENT (€ 5.771,29) sowie durch Auszahlung des Betrages in Höhe von FÜNF HUNDERT SECHSUNDFÜNFZIG EURO EINUNDSIEBZIG CENT (€ 556,71) an die Aktionäre im Verhältnis ihres Anteiles an dem Kapital unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 69.2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

5.- Festlegung des neuen Nominalwertes der Aktien auf den Betrag von EIN HUNDERT EURO (€ 100,-) und Feststellung dass das Gesellschaftskapital sich auf VIERZIG TAUSEND EURO (€ 40.000,-) beläuft, eingeteilt in vier hundert (400) Aktien mit einem Nominalwert von jeweils EIN HUNDERT EURO (€ 100,-);

6.- Beschluss für die Gesellschaft die Annahme:

- a) der juristischen Form einer Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes;
- b) der Gesellschaftsbezeichnung "ECLOGAN S.A.";
- c) einer unbegrenzten Dauer;
- d) eines Geschäftsjahres laufend vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres;
- e) des 1. Montags des Monats Juli um 17.00 Uhr, als Datum der jährlichen Hauptversammlung;
- f) folgender Statuten einer luxemburgischen Aktiengesellschaft:

### **"Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung "ECLOGAN S.A." besteht eine luxemburgische Aktiengesellschaft.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

### **Titel II - Kapital, Aktien**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt VIERZIG TAUSEND EURO (€ 40.000,-), eingeteilt in vier hundert (400) Aktien, mit einem Nominalwert von jeweils EIN HUNDERT EURO (€ 100,-).

Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Betrag auf den Betrag von ZWEI MILLIONEN EURO (€ 2.000.000,-) erhöht werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-).

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und beauftragt:

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben, in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die Hauptversammlung, mittels Einbeziehung von Gewinnen und Reserven,
- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen,
- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der oben genannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für die Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals, welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es diese Änderung durch eine notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Die Abtretung von Aktien an Nichtgesellschafter bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung des Verwaltungsrates. Die Aktien sind frei abtretbar unter den Aktionären verhältnismässig zu der Zahl zum Kauf angebotenen Aktien die sie im Moment der Abtretung besitzen. Im Falle einer Abtretung von Aktien an einen Nichtgesellschafter, muss diese Abtretungsabsicht dem Verwaltungsrat mitgeteilt werden, welcher die anderen Aktionäre informieren muss. Diese Aktien gelten als den anderen Aktionären angeboten, welche demnach ein Vorkaufsrecht gemessen, welches innerhalb von drei Monaten ausgeübt werden muss. Mangels Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Verwaltungsrat sein Einverständnis zur Abtretung an Dritte geben.

### Titel III - Verwaltung

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen und welche für eine Amtszeit von höchstens sechs Jahren durch die Generalversammlung der Aktionäre bestellt werden. Die Generalversammlung darf sie jeder Zeit abberufen. Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen. Der erste Vorsitzende wird anlässlich der Generalversammlung, welche auf die Gesellschaftsgründung folgt, ernannt werden.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Verwaltungsratsbeschlüsse können auch im Umlaufverfahren gefasst werden, wobei die Unterschriften der Verwaltungsratsmitglieder auf mehreren Exemplaren des schriftlichen Verwaltungsratsbeschlusses gegeben werden dürfen.

Jedes Verwaltungsratsmitglied darf außerdem per Telefon- oder Videokonferenz oder ähnliche Kommunikationsmittel, welche den Versammlungsteilnehmern erlauben sich gegenseitig zu hören, teilnehmen.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes rechtsgültig verpflichtet, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Das (die) erste(n) delegierte(n) Verwaltungsratsmitglied(er) darf (dürfen) anlässlich der Generalversammlung, welche auf die Gesellschaftsgründung folgt, ernannt werden.



Der Verwaltungsrat darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

**Art. 11.** Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

#### **Titel IV - Aufsicht**

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

#### **Titel V - Generalversammlung**

**Art. 13.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 1. Montag des Monats Juli um 17.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

#### **Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung**

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 15.** Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Kosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

#### **Titel VII - Auflösung, Liquidation**

**Art. 16.** Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

#### **Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 17.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet."

7.- Festlegung des Gesellschaftssitzes.

8.- Ernennung des Verwaltungsrates.

9.- Ernennung des Rechnungskommissars.

B) Dass die Gesellschafter anwesend oder vertreten sind. Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien sind in der Anwesenheitsliste vermerkt. Diese Anwesenheitsliste, die von den Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und dem Vorstand der Versammlung unterzeichnet wurde, wird diesem Versammlungsprotokoll angeheftet und zusammen mit der offiziellen Eintragung abgelegt.

C) Dass das gesamte Gesellschaftskapital bei dieser Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten. Somit sind keine weiteren Einberufungsmittel erforderlich.

D) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Die Generalversammlung fasst nach eingehender Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

##### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschafts- und Verwaltungssitz von Baar (Schweiz) nach Luxemburg zu verlegen und das luxemburgische Recht seitens der Gesellschaft anzunehmen, sowie diese Sitzverlegung nach Luxemburg beschlossen wurde gemäß Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre aufgenommen durch Notar Roberto BADARACCO, mit dem Amtssitz in Lugano, am 22. Januar 2008.

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Grossherzogtum Luxemburg keine Gründung einer neuen Gesellschaft darstellt.

##### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt für den Gesellschaftszweck, den in der Tagesordnung unter Punkt 2) angegebenen Wortlaut anzunehmen.

### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Anzahl und den Nominalwert der Aktien zu annullieren sowie die Umwandlung der Kapitalwahrung von SCHWEIZER FRANKEN in EURO ruckwirkend zum 22. Mai 2008 mit einem Wechselkurs von 1,- CHF = 0,6177 EUR, so dass das bestehende Kapital in Hohle von FUNFUNDISEBZIG TAUSEND SCHWEIZER FRANKEN (CHF 75.000,-) sich auf SECHSUNDVIERZIG TAUSEND DREI HUNDERT ACHTUNDZWANZIG EURO (€ 46.328,-) belauft.

### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital uber den Betrag von SECHS TAUSEND DREI HUNDERT ACHTUNDZWANZIG EURO (€ 6.328,-) zu reduzieren, um es von dem bestehenden Betrag von SECHSUNDVIERZIG TAUSEND DREI HUNDERT ACHTUNDZWANZIG EURO (€ 46.328,-) auf den Betrag von VIERZIG TAUSEND EURO (€ 40.000,-) zu bringen durch Begleichung von bestehenden Verlusten in Hohle von FUNF TAUSEND SIEBEN HUNDERT EINUNDSIEBZIG EURO NEUNUNDZWANZIG CENT (€ 5.771,29), sowie dieselben aus der Bilanz vom 21. Januar 2008 hervorgehen, sowie durch Auszahlung des Betrages in Hohle von FUNF HUNDERT SECHSUNDFUNFZIG EURO EINUNDSIEBZIG CENT (€ 556,71) an die Aktionare im Verhaltnis ihres Anteiles an dem Kapital unter Berucksichtigung der Bestimmungen von Artikel 69.2 des Gesetzes vom 10. August 1915 uber die Handelsgesellschaften.

Besagte Bilanz, nach gehoriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparenten und dem handelnden Notar, bleibt der gegenwartigen Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

### *Funfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den neuen Nominalwert der Aktien auf den Betrag von EIN HUNDERT EURO (€ 100,-) festzulegen und stellt fest dass das Gesellschaftskapital sich auf VIERZIG TAUSEND EURO (€ 40.000,-) belauft, eingeteilt in vier hundert (400) Aktien mit einem Nominalwert von jeweils EIN HUNDERT EURO (€ 100,-).

### *Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst fur die Gesellschaft:

- a) die juristische Form einer Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes anzunehmen;
- b) die Gesellschaftsbezeichnung "ECLOGAN S.A." anzunehmen;
- c) eine unbegrenzte Dauer anzunehmen;
- d) ein Geschaftsjahr, laufend vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres, anzunehmen;
- e) den 1. Montag des Monats Juli um 17.00 Uhr, als Datum der jahrlichen Hauptversammlung festzulegen;
- f) die Statuten einer luxemburgischen Aktiengesellschaft, wie sie in der Tagesordnung aufgefuhrt sind, anzunehmen.

### *Gutachten des Wirtschaftsprufers*

Diese Sitzverlegung und das Festlegen des Gesellschaftskapitals sind Gegenstand eines Gutachtens erstellt durch den unabhangigen Wirtschaftsprufer Herr Roland KLEIN von der Fiduciaire Everard & Klein S. r.l. vom 4. Juni 2008 gema den Bestimmungen von Artikel 26-1 des Gesetzes uber die Handelsgesellschaften, und dessen Schlussfolgerung wie folgt lautet:

### *Conclusion*

Sur base des verifications effectues telles que decrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport des actifs et passifs transferes correspond au moins  la valeur du capital social de € 40.000,00 represente par 400 actions d'une valeur nominale de € 100,00 par action.

Dieses Gutachten, von den Komparenten und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleibt gegenwartiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

### *Siebter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz in L-1150 Luxemburg, 207, route d'Arion, festzulegen.

### *Achter Beschluss*

Die Generalversammlung setzt die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates auf drei (3) fest und bestimmt folgenden Verwaltungsrat:

- a) Frau Sandrine ANTONELLI, Privatbeamtin, beruflich ansassig in L-1150 Luxemburg, 207, route d'Arion.
- b) Frau Claudine BOULAIN, Privatbeamtin, beruflich ansassig in L-1150 Luxemburg, 207, route d'Arion.
- c) Die Gesellschaft ADVISA S.A., mit Sitz in L-1150 Luxemburg, 207, route d'Arion, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 114.252,  
vertreten durch Frau Claire SABBATUCCI, Privatbeamtin, beruflich ansassig in L-1150 Luxemburg, 207, route d'Arion, welche mit der Ausbung dieses Mandates im Namen und fur Rechnung der Gesellschaft beauftragt ist.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden sofort nach der jahrlichen Hauptversammlung von 2013.

### Neunter Beschluss

Die Generalversammlung setzt die Zahl des Kommissars auf eins (1) fest und ernennt die Gesellschaft TRUSTAUDIT S.A., mit Sitz in L-1150 Luxemburg, 207, route d'Arlon, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 73.125, zum Kommissar der Gesellschaft.

Das Mandat des Kommissars endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2013.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

### Erklärung

Soweit als notwendig, wird dem Verwaltungsrat Vollmacht erteilt, unter seiner Verantwortung alle erforderlichen Massnahmen zu ergreifen hinsichtlich der Löschung der Gesellschaft in der Schweiz und der Einregistrierung, und der Veröffentlichung im Mémorial C im Grossherzogtum Luxemburg, betreffend die statutarische Sitzverlegung sowie der effektive Sitz der Geschäftsleitung und die Fortführung der Gesellschaft im Grossherzogtum Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, der die französische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag der Kompartmenten, dass diese Urkunde in Deutsch verfasst wurde, gefolgt von einer französischen Fassung; auf Antrag der Kompartmenten und im Fall von Abweichungen des französischen und des deutschen Textes, ist die französische Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompartmenten, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ECLOGAN S.A., avec siège social à CH-6340 Baar, Talacherstrasse 16, immatriculée au "Handelsregisteramt des Kantons Zug" sous le numéro CH-170.3.001.464-9, dont le transfert du siège social au Luxembourg a été décidé suivant une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, reçue par le notaire Roberto BADARACCO, de résidence à Lugano, en date du 22 janvier 2008,

au capital social de SOIXANTE-QUINZE MILLE FRANCS SUISSES (CHF 75.000,-), représenté par soixante-quinze (75) actions d'une valeur nominale de MILLE FRANCS SUISSES (CHF 1.000,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxemburg, 207, route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine BOULAIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxemburg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine BORTOLOTTA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxemburg, 207, route d'Arlon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

### Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social et administratif de Baar (Suisse) au Grand-Duché de Luxembourg et adoption du droit luxembourgeois par la société.

2.- Modification de l'objet social comme suit:

La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations commerciales, industrielles financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont susceptibles de favoriser son accomplissement.

3.- Suppression du nombre et de la valeur nominale des actions et conversion de la devise d'expression du capital social de FRANCS SUISSES en EUROS au taux de change au 22 mai 2008 au taux de change de 1,- CHF = 0,6177 EUR,

de sorte que le capital social est fixé au montant de QUARANTE-SIX MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT EUROS (€ 46.328,-).

4.- Réduction du capital social à concurrence du montant de SIX MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT EUROS (€ 6.328,-) pour le porter de son montant actuel de QUARANTE-SIX MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT EUROS (€ 46.328,-) au montant de QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000,-) moyennant absorption de pertes reportées à concurrence du montant de CINQ MILLE SEPT CENT SOIXANTE ET UN EUROS VINGT-NEUF CENTS (€ 5.771,29) et par le remboursement aux actionnaires du montant de CINQ CENT CINQUANTE-SIX EUROS SOIXANTE ET ONZE CENTS (€ 556,71), conformément aux dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales.

5.- Fixation de la nouvelle valeur nominale des actions au montant de CENT EUROS (€ 100,-) et constatation que le capital social est fixé au montant de QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000,-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) et constatation que les actions sont attribuées aux actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

6.- Décision d'adopter pour la société:

- a) la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois;
- b) la dénomination sociale de "ECLOGAN S.A.";
- c) une durée illimitée;
- d) une année sociale commençant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année;
- e) le 1<sup>er</sup> lundi du mois de juillet à 17.00 heures, comme date d'assemblée générale annuelle;
- f) des statuts suivants d'une société anonyme luxembourgeoise:

### **"Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ECLOGAN S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations commerciales, industrielles financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont susceptibles de favoriser son accomplissement.

### **Titre II - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000,-), divisé en quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à la somme de DEUX MILLIONS EUROS (€ 2.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Les actions de la société ne peuvent être cédées à un tiers sans le consentement préalable du conseil d'administration de la société. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires proportionnellement au nombre des actions qu'ils détiennent au moment de la cession. Si une cession à un tiers est envisagée, cette intention doit être notifiée au conseil d'administration qui devra informer les autres actionnaires. Ces actions sont censées être offertes au rachat par les autres actionnaires qui ont ainsi un droit de préemption, lequel devra être exercé endéans les trois mois, faute de quoi le conseil d'administration donnera son accord à la cession à des tiers.

### **Titre III - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur peut en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1<sup>er</sup> lundi du mois de juillet à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

7.- Fixation du siège social.

8.- Nomination du conseil d'administration

9.- Nomination du commissaire aux comptes

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social et administratif de Baar (Suisse) au Grand-Duché de Luxembourg et adoption du droit luxembourgeois par la société, dont le transfert du siège social au Luxembourg a été décidé suivant une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, reçue par le notaire Roberto BARDARACCO, de résidence à Lugano, en date du 22 janvier 2008.

L'assemblée générale constate que le transfert du siège d'activité effectif de la société à Luxembourg ne constitue pas la création d'une nouvelle société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'adopter pour l'objet social la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer le nombre et la valeur nominale des actions et de convertir la devise d'expression du capital social de FRANCS SUISSES en EUROS au taux de change au 22 mai 2008 de 1,- CHF = 0,6177 EUR, de sorte que le capital social est fixé au montant de QUARANTE-SIX MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT EUROS (€ 46.328,-).

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence du montant de SIX MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT EUROS (€ 6.328,-) pour le porter de son montant actuel de QUARANTE-SIX MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT EUROS (€ 46.328,-) au montant de QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000,-) moyennant absorption de pertes reportées à concurrence du montant de CINQ MILLE SEPT CENT SOIXANTE ET UN EUROS VINGT-NEUF CENTS (€ 5.771,29), telles que ces pertes figurent dans le bilan arrêté au 21 janvier 2008 et par le remboursement aux actionnaires du montant de CINQ CENT CINQUANTE-SIX EUROS SOIXANTE ET ONZE CENTS (€ 556,71), conformément aux dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Ledit bilan, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer la nouvelle valeur nominale des actions au montant de CENT EUROS (€ 100,-) et constate que le capital social est fixé au montant de QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000,-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-).

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'adopter pour la société:

- a) la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois;
- b) la dénomination sociale de "ECLOGAN S.A.";
- c) une durée illimitée;
- d) une année sociale commençant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année;
- e) le 1<sup>er</sup> lundi du mois de juillet à 17.00 heures, comme date d'assemblée générale annuelle;
- f) les statuts d'une société anonyme luxembourgeoise comme spécifiés dans l'ordre du jour de la présente assemblée.

*Rapport du réviseur d'entreprises*

Ce transfert du siège social et la fixation du capital social font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises Monsieur Roland KLEIN de la Fiduciaire Everard & Klein S.à r.l. du 4 juin 2008, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport des actifs et passifs transférés correspond au moins à la valeur du capital social de € 40.000,00 représenté par 400 actions d'une valeur nominale de € 100.00 par action.

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

*Septième résolution*

Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

*Huitième résolution*

L'assemblée fixe le nombre des administrateurs à trois (3) et nomme le conseil d'administration suivant:

- a) Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
  - b) Madame Claudine BOULAIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
  - c) La société anonyme ADVISA S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252, représentée par Madame Claire SABBATUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, chargée de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de ladite société.
- Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société anonyme "TRUSTAUDIT S.A.", avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125, comme commissaire aux comptes de la société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

*Déclaration*

Pour autant que de besoin, il est confirmé que tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour exécuter, sous sa responsabilité, toutes les formalités requises pour procéder à la radiation de la société en Suisse et de l'enregistrement et la publication au Mémorial C au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social statutaire et du siège de direction effectif de la société et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'allemand, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en allemand suivi d'une version française; à la requête des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et allemand, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. ANTONELLI, C. BOULAIN, C. BORTOLOTTI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 9 juin 2008. Relation: ECH/2008/755. — Reçu deux cents euros (40.000,- à 0,5% = € 200,-).

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 juin 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008076059/201/516.

(080086815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

**Empe A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 40.514.

L'an deux mille huit, le quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «EMPE A.G.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte notarié reçu en date du 25 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 472 du 19 octobre 1992, page 22652. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 40.514. Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant actes notariés datés du 1<sup>er</sup> et 05 juillet 2002, publié au Mémorial, le 1191 du 08 août 2002 et numéro 1384 du 24 septembre 2002.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane PADIOU, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente dans les deux langues officielles de l'acte, FRANCAISE et allemande de l'article trois (3), premier alinéa des statuts de la Société;

- Modification de l'article douze (12) également dans les deux langues française et allemande des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier, dans les deux langues de l'acte de constitution de la Société, française et allemande, l'article trois (3) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

VERSION FRANCAISE:

« **Art. 3. premier alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

VERSION ALLEMANDE:

« **Art. 3. erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bartringen, Großherzogtum Luxemburg.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée DECIDE, en conséquence dudit transfert de siège, de modifier l'article DOUZE (12) des statuts de la Société quant à l'endroit de la tenue de l'assemblée générale annuelle, de sorte que l'article DOUZE (12) se lise désormais également dans les deux langues précitées comme suit:

VERSION FRANCAISE:



« **Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

VERSION ALLEMANDE:

« **Art. 12.** Die jährliche ordentliche Generalversammlung tritt am ersten Mittwoch des Monats Mai eines jeden Jahres um 11.00 Uhr an jenen Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes zusammen, der in den Einberufungsschreiben anzugeben ist.

Sofern dieser Tag auf einen gesetzlichen Feiertag fällt, tritt die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag zusammen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. LAZZARI, S. SZUMILAS, J. PADIOU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 juin 2008. Relation: EAC/2008/7742. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008076611/239/75.

(080087164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**C.M.A. Group S.A., Capital Management Advisors Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.644.

L'an deux mille huit, le quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «CAPITAL MANAGEMENT ADVISORS GROUP S.A.», en abrégé «C.M.A. GROUP S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 09 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1466 du 10 octobre 2002, page 70332. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88.644. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés jusqu'aujourd'hui.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane PADIOU, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente dans les deux langues anglaise et française de l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société;

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier, dans les deux langues anglaise et française l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

VERSION ANGLAISE:

« **Art. 2. first paragraph.** The registered office is in Bertrange (Grand-Duchy of Luxembourg).»

VERSION FRANCAISE:

« **Art. 2. premier alinéa .** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. LAZZARI, S. SZUMILAS, J. PADIOU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 juin 2008. Relation: EAC/2008/7739. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008076610/239/60.

(080087175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**HRE Investment Holdings II TE S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. HRE Investment Holdings Shinsei S.à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.990.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mrs. Sally Rocker, lawyer, born on July 25, 1954, in Cleveland, Ohio, United States of America, professionally residing at C/O J.C. Flowers & Co. LLC717 Fifth Avenue, 27th Floor, New York, NY, 10022, United States of America,

here represented by Ms. Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, on 2 May 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of HRE Investment Holdings Shinsei S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies' register, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 2 May 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since.

After this had been set forth, the above named Sole Shareholder of the Company, representing the entire share capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into "HRE Investment Holdings II TE S.à r.l.".

*Second resolution*

As consequence, article 4 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 4.** The Company is incorporated under the name of "HRE investment Holdings II TE S.à r.l."."

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The deed having been read to the proxy holder acting in his here above stated capacities and known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le sixième jour de mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Sally Rocker, avocate, née le 25 juillet 1954 à Cleveland, Ohio, Etats-Unis, résidant professionnellement C/ O JC Flowers & Co. LLC 717 Fifth Avenue, 27th Floor, New York, NY, 10022, Etats-Unis,

ici représentée par Mademoiselle Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 2 mai 2008.

La procuration signée « ne varietur » par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'« Associé Unique ») de HRE Investment Holdings II TE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, (la « Société »), constituée le 2 Mai 2008, par un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Ceci ayant été exposé, l'Associé Unique prénommé de la Société représentant l'intégralité du capital social de la Société requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en "HRE Investment Holdings II TE S.à r.l.".

*Deuxième résolution*

Par conséquent, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de "HRE Investment Holdings II TE S.à r.l."."

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. PICARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2008. Relation: LAC/2008/19198. — Reçu douze euros (12€).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008076574/242/69.

(080086973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Himachal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 139.258.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le trois juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, ici représentée par Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 juin 2008.

2) Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, ici représenté par Madame Annette SCHROEDER, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 3 juin 2008.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "HIMACHAL S.A.".

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième jeudi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille huit.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée: trois cent neuf actions . . . . .	309
2) Monsieur Jacques RECKINGER, prénommé: une action . . . . .	<u>1</u>
TOTAL: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Thierry Feis, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1970,

- Monsieur Yves Thiébaud, avec adresse au 4, avenue de Champel, CH-1206 Genève, né à Bruxelles (Belgique), le 16 mars 1970,

- Monsieur Nicolas Min, avec adresse au 6A, route d'Arlon, L-8310 Capellen, né à Ottignies-Louvain (Belgique), le 10 octobre 1968.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG; avec siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SCHROEDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2008, Relation: LAC/2008/22514. — Reçu cent cinquante-cinq euros (0,50% = 155.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008076626/242/127.

(080086970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

### **Motion Prod Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 113.780.

L'an deux mille huit, le quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «MOTION PROD MANAGEMENT S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte notarié reçu en date du 20 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 763 du 14 avril 2006, page 36589. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 113.780. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés jusqu'à la réception du présent procès-verbal des actionnaires.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane PADIOU, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente dans les deux langues officielles de l'acte constitutif, française et anglaise de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société;

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la seule résolution suivante:

#### *Résolution*

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier, dans les deux langues de l'acte de constitution de la Société, française et anglaise, l'article deux (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

VERSION FRANCAISE:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

VERSION ANGLAISE:

« **Art. 2. first paragraph.** The registered office of the corporation is established in Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. LAZZARI, S. SZUMILAS, J. PADIOU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 juin 2008. Relation: EAC/2008/7747. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008076614/239/61.

(080087127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**World Motor Holdings II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.232.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008076162/5770/12.

(080086314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**OTT&Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 46.918.

*Extrait du procès-verbal de la résolution unique du conseil d'administration 17 mars 2008*

Le Conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 17 mars 2008 le siège social de la Société du 38, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen au Parc d'activités Capellen, 38, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 9 juin 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008076210/1273/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04845. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**Grund und Boden Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 67.388.

*Dénonciation de siège social*

Le siège social de la société jusqu'alors fixé au L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, a été dénoncé avec effet au 2 juin 2008.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Charles KAUFHOUD

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2008076211/296/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02544. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**S.G.P.M. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 93.859.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.06.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008076520/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03844. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**Korea Confectionery (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.570.600,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.715.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre datée du 29 avril 2008 que Mme. Emanuela Brero a démissionné de son mandat de liquidateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 mai 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008074653/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00585. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**ICredpartner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 82.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.256.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur Stéphane Weyders, administrateur, 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*ICredpartner S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008074678/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02070. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---